



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 67388

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le départ anticipé en retraite des parents d'enfants handicapés. Dans un rapport remis par Michel Fardeau en avril 2001 au ministre de l'emploi et de la solidarité et au secrétaire d'État à la santé, à l'action sociale et aux handicaps et intitulé « Personnes handicapées : analyse comparative et prospective du système de prise en charge », l'auteur recommandait notamment une retraite anticipée à taux plein pour les parents d'enfants handicapés. Cette disposition a d'ailleurs été adoptée par certains pays européens comme l'Italie qui permet, depuis 2000, aux parents d'enfants handicapés de bénéficier de deux ans de retraite anticipée. Une telle mesure permet de compenser le coût pour les familles qui ont fait le choix d'assurer la prise en charge totale de leur enfant chez eux avec le risque de voir leur carrière professionnelle et leur possibilité de promotion contrariées. Aussi, elle souhaiterait savoir si des mesures sont prévues en France afin de permettre aux parents d'enfants handicapés de partir en retraite avant l'âge légal.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67388

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6120